

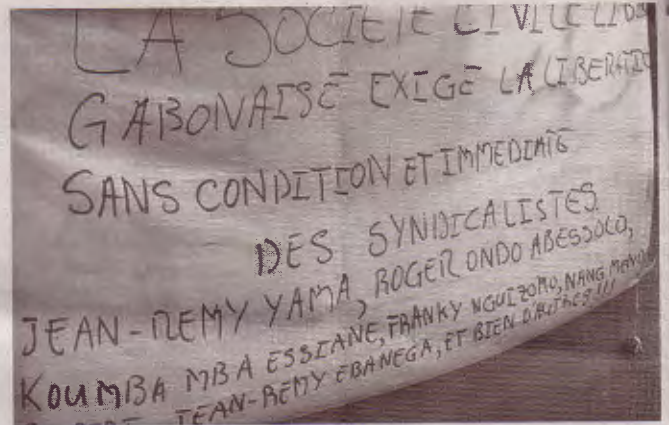
Liberté de réunion/ répression policière

Jean Rémy Yama toujours au gnouf !!!

Alors qu'il prenait part aux événements de samedi dernier au Rond-point de la Démocratie, le président du mouvement « Les Témoins actifs » a été arrêté par les éléments de la P.J. Plus de 48h plus tard, il croupit toujours dans les geôles de ses bourreaux, en total désaccord avec l'article 50 du code de procédure pénale.



Jean Rémy Yama au moment de son arrestation.



Banderole de la société civile exigeant la libération des compatriotes arbitrairement arrêtés.

Casimir Mapiya

Invité à prendre part à un rassemblement citoyen, non loin du Rond-point de la Démocratie, par le mouvement des jeunes de la société civile libre, Jean Rémy Yama, coordinateur général de Dynamique unitaire et président du mouvement « Les Témoins actifs » a été interpellé par les agents de la police judiciaire, puis gardé à vue. C'est-à-dire retenu dans les locaux de la police pendant une durée supérieure à celle prévue par la loi. Cette durée est fixée à 48h par l'article 50 alinéa 2 du Code de procédure pénale. Or, depuis le 09 juillet dernier, il séjourne arbitrairement dans les locaux de la police judiciaire, en dehors de tout cadre légal.

Pour rappel, une rencontre des associations de la société civile était prévue plusieurs jours avant et devait se tenir

dans les environs du Rond-point de la Démocratie. Parallèlement, Ali Bongo qui avait prévu de faire « son show » sous les tentes du Jardin botanique, en face du camp de Gaulle dans le 1^{er} arrondissement de Libreville, a finalement déplacé le lieu de celui-ci à la Place de la Paix, certainement dans la logique de la provocation. En tout cas, cette délocalisation participait de la volonté de trouver une raison de réprimer et d'emprisonner certains leaders de la société civile et/ou de l'opposition.

Alors que les jeunes et les leaders des syndicats et mouvements citoyens étaient dans une attitude pacifique, la police aux ordres à quadrillé le lieu où ils se trouvaient, les empêchant de tenir leur rencontre pendant que « la plus grande imposture de notre jeune démocratie jubilait en musique devant un public transporté et payé pour

la cause » affirme un des leaders du Mouvement La Voix du Mapane.

Après qu'Ali Bongo ait manu militari quitté les lieux, les agents de forces de l'ordre à la solde du pouvoir émergent ont mis leur plan à exécution. Charger hommes, femmes et enfants. Une pluie de bombes lacrymogènes s'est abattue sur eux. Dans la foulée, Jean Rémy Yama qui ne faisait rien de répréhensible a été injustement arrêté. « Il a été enlevé par des agents de la police judiciaire. Je parle d'enlèvement parce qu'il n'y avait pas de délit de flagrance pour justifier son arrestation », rapporte un membre du mouvement « Les Témoins actifs », déboussolé et sonné par les gaz lacrymogènes.

Roger Ondo a également été pris au cours de la même manifestation. Ils ont passé tous les deux, leur première nuit en garde à vue à la police ju-

dicaire (P.J) où ils s'y trouvent encore. Des gardes à vue qui ne sauraient se justifier si l'on s'en tient aux dispositions en vigueur.

L'avocat de Jean Rémy Yama affirme qu'il lui serait reproché des faits de trouble à l'ordre public et d'incitation à la violence. Si tel est le cas, pourquoi toutes les personnes présentes en ce lieu, à cette date, n'ont pas été arrêtées pour le même motif ? Qu'entendent-ils par trouble à l'ordre public, lorsque les faits sur le terrain démontrent que ce sont les forces de l'ordre qui ont chargé les organisateurs de la manifestation ? Autant de questions qui laissent croire que nous sommes là dans une affaire montée de toute pièce pour appréhender Jean Rémy Yama qui, disons-le, est gênant pour le pouvoir dictatorial de l'enfant-roi. ■

Nous y reviendrons !